



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 44478

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre au sujet du schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat, adresse le 5 septembre 1996 par M. le Premier ministre aux prefets de quatre regions administratives. Ce projet de reforme semble porter une menace pour le devenir des services departementaux de l'ONAC et des services regionaux du ministere des anciens combattants et des victimes de guerre. De plus, ce projet porterait une atteinte au droit a reparation qui est la base fondamentale de la legislation propre aux anciens combattants. La notion de solidarite et d'assistance lui serait alors substituee. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire a ce sujet afin que les interets des anciens combattants soient proteges dans leur integralite.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agit d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'est precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'Office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien en l'etat des structures actuelles du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44478

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5601

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6157